

221C3429  
FR0010613471-FS0977

10 décembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SUEZ**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 décembre 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 décembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SUEZ et détenir 32 109 042 actions SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Détention (effective)	21 454 996	3,35
Détention (par assimilation)	10 654 046	1,67
<b>Total Société Générale</b>	<b>32 109 042</b>	<b>5,02</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SUEZ hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 10 654 046 actions SUEZ réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *call* option listé à dénouement physique portant sur 100 000 actions SUEZ, exerçables à tout moment jusqu'au 16 décembre 2022 ; et
- une position acheteuse sur un contrat d'achat à terme portant sur 10 554 046 actions SUEZ, dénouables à tout moment jusqu'au 20 mars 2026.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 639 599 827 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.